

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD48

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE PREMIER

Au premier alinéa, substituer aux mots :

« de la présente loi »,

les mots :

« du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.